



RÈGLEMENT DES TOURNOIS FERMÉS DU STAGE DU BRULÉ



Article 1 : Le Club d'échecs de Saint Denis Echiquier Du Nord organise plusieurs tournois fermés limités à 6 joueurs par tournoi (A <1800, B <1600, C <1400, D <1200, E <1100) du lundi 18 mars au mercredi 20 mars 2019.

Chacun des tournois fermés est ouvert à 6 joueurs titulaires de la licence A de la FFE. La sélection des participants dans chaque tournoi se fera par les entraîneurs du stage du Brulé en prenant des niveaux homogènes. Les tournois se dérouleront à l'école du Brulé 9, chemin des frangipaniers 97400 Saint Denis.

Article 2 : Les tournois respectent le règlement de la FIDE, congrès de Tallin. Le nombre de rondes est fixé à 5 suivant la grille Berger à 6 joueurs. Les numéros d'appariements seront tirés au sort 15 minutes avant le début des tournois.

Article 3: Le temps de réflexion par ronde est fixé à 1 heure + 30 secondes par coup.

Article 4 : Dates et horaires des rondes

1 ^{ère} Ronde	2 ^{ème} Ronde	3 ^{ème} Ronde	4 ^{ème} Ronde	5 ^{ème} Ronde
Lundi 18 mars 16h	Mardi 19 mars 10h	Mardi 19 mars 16h	Mercredi 20 mars 10h	Mercredi 20 mars 16h

Article 5 : La participation est gratuite. Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'organisateur le club Echiquier du Nord. Des coupes et médailles seront remises aux meilleurs classés.

Article 6 : Le classement dans chaque tournoi s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain =1, nulle = ½, perte = 0). Le système de départage sera le le Sonneborn Berger, le nombre de victoires puis la performance.

Article 7 : Un retard de plus de cinq minutes entraîne un forfait pour la ronde concernée, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 8 : A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage. Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 25 coups.

Article 10 : L'arbitre est OLIVIER Jean AF2.

Article 11 : Tout joueur prenant part à ces tournois est tenu de respecter le présent règlement. Il sera affiché dans la salle du tournoi ainsi que la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur et l'arbitre de la compétition.

Arbitre
Jean Olivier

Organisateur
Échiquier du Nord